



Arrêté DL/BPEUP n° 2020-~~157~~ du **17** DEC. 2020

**portant désignation de vingt-sept membres à la commission de suivi de site relative aux anciens sites  
uranifères et aux installations de stockage de substances radioactives exploitées  
dans le département de la Haute-Vienne  
Le Préfet de la Haute-Vienne**

**Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

**VU** le code de l'environnement, et notamment les articles L 125-2, L 125-2-1, L 515-8, R 125-8-1 à R 125-8-5 ;

**VU** le code minier ;

**VU** le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles R 133-1 à R 133-15 ;

**VU** la loi du 16 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

**VU** le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2013 modifié instituant une commission de suivi de site relative aux anciens sites uranifères et aux installations de stockage de substances radioactives dans le département de la Haute-Vienne dont la composition a été renouvelée par arrêté préfectoral du 12 septembre 2018 ;

**VU** les désignations des maires des communes membres de la commission de suivi de site suite au renouvellement général des conseils municipaux intervenu les 15 mars et 28 juin 2020 ;

**VU** le courriel du président de l'association pour la Sauvegarde de la Gartempe ;

**SUR PROPOSITION** du secrétaire général de la préfecture ;

### **ARRÊTE**

**Article premier** : Les modifications suivantes sont apportées à l'article 2-1 de l'article 2 de l'arrêté DCE/BPE n° 2013-006 du 8 janvier 2013 modifié portant création de la commission de suivi de site relative aux anciens sites uranifères et aux installations de stockage de substances radioactives exploitées dans le département de la Haute-Vienne :

Sont nommés membres titulaires et suppléants de la commission de suivi de site susvisée :

2.1.2 – en qualité de représentants du collège « élus des collectivités territoriales » et sur désignation des communes de :

<b>AMBAZAC</b>			
Titulaire	M. Jean-Jacques BLANVILLAIN	Maintenu dans ses fonctions	
Suppléant	M. Cédric PIERRE	Maintenu dans ses fonctions	
<b>BERSAC-sur-RIVALIER</b>			
Titulaire	M. Jean-Pierre MOREAU	En remplacement de	M. Jean-Michel BERTRAND
Suppléant	M. Gérard GUILLARD	Maintenu dans ses fonctions	
<b>BESSINES-sur-GARTEMPE</b>			
Titulaire	Mme Andréa BROUILLE, maire	Maintenue dans ses fonctions	
Suppléant	Mme Isabelle PINGAUD	En remplacement de	M. Maurice BEFFARAL
<b>COMPREIGNAC</b>			
Titulaire	M. Jacques PLEINEVERT, maire	Maintenu dans ses fonctions	
Suppléant	M. Pierre VALLIN	Maintenu dans ses fonctions	
<b>JOUAC</b>			
Titulaire	M. Michel BOUX, maire	En remplacement de	Mme Eliane DELSEMME
Suppléant	Mme Clare HOYLAND	En remplacement de	M. Michel HANTE
<b>LAURIERE</b>			
Titulaire	M. Claude GILOUPPE	En remplacement de	Michel FORT
Suppléant	M. Jérôme LEFORT	En remplacement de	M. Patrick LAGORCEIX
<b>MAILHAC-sur-BENAIZE</b>			
Titulaire	Mme Ginette IMBERT, maire	Maintenue dans ses fonctions	
Suppléant	M. Fabrice PATURAUD	En remplacement de	Mme Annick CORMIER

<b>RAZES</b>			
Titulaire	M. Kévin GOUDARD	En remplacement de	M. Jean-Marc LEGAY
Suppléant	M. Jean-Marc LEGAY	En remplacement de	Mme Valérie SALÉ
<b>SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE</b>			
Titulaire	Mme Gisèle JOUANNETAUD, maire	Maintenue dans ses fonctions	
Suppléant	M. Cyrille JOUANNETAUD	En remplacement de	M. Olivier ROUX
<b>SAINT-LEGER-MAGNAZEIX</b>			
Titulaire	Mme Danièle BEVIN	En remplacement de	M. Claude GUILLEMIN
Suppléant	M. Guillaume TREVISIOL	En remplacement de	Mme Bernadette LEGER
<b>SAINT-PARDOUX-LE-LAC</b> (fusion des communes de Saint-Pardoux, Roussac et Saint-Symphorien-sur-Couze)			
Titulaire	Mme Béatrice PAILLOT	En remplacement de	M. Joël DELATTRE
Suppléant	Mme Karine BLANZAT	En remplacement de	Mme Emmanuelle MONTEIL
<b>SAINT-SULPICE-LAURIERE</b>			
Titulaire	M. Nicolas VANDERLICK	En remplacement de	Mme Elodie BLANCHARD
Suppléant	M. Aimé LAMARDELLE	En remplacement de	Mme Corinne DUMONT
<b>SAINT-SYLVESTRE</b>			
Titulaire	M. David BUCHET	En remplacement de	M. Nicolas TERRANA
Suppléant	Mme Géraldyne MORELL-BONNEAU	En remplacement de	M. Benjamin COLLIN

**2.1.4** – En qualité de représentant suppléant du collège « **riverains d'installations classées ou associations de protection de l'environnement** » et sur désignation de l'Association pour la Sauvegarde de la Gartempe :

M. Daniel PATRIGEON en remplacement de Mme Martine SANTARELLI

**Article 2** : Le reste sans changement.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges, 1, cours Vergniaud, 87000 Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

**Article 4** : Le secrétaire général de la préfecture de Haute Vienne et la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies d'Ambazac, de Bersac sur Rivalier, Bessines sur Gartempe, Compreignac, Jouac, Laurière, Mailhac sur Bénaize, Razès, Saint Léger la Montagne, Saint Léger Magnazeix, Saint Pardoux le Lac, Saint Sulpice Laurière, Saint Sylvestre, et publié sur le site Internet des services de l'État dans la Haute-Vienne.

Limoges, le **17 DEC. 2020**

Pour le préfet et par délégation,

Le secrétaire général



Jérôme DECOURS

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE RELATIVE AUX ANCIENS  
SITES URANIFERES ET AUX INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE SUBSTANCES RADIOACTIVES  
EXPLOITEES DANS LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

Mise à jour conforme à l'arrêté DL/BPEUP n° 2020/ 157 du 17 DEC. 2020

<b>Représentants du collège « administrations de l'Etat »</b>
- le préfet de la Haute-Vienne ou son délégué
- le service en charge des installations classées pour la protection de l'environnement et des mines d'uranium
- la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle Aquitaine ou son délégué
- le directeur de la délégation départementale de l'agence régionale de santé de Nouvelle Aquitaine ou son représentant
- le directeur départemental des territoires ou son délégué
- le directeur général de l'autorité de sûreté nucléaire ou son délégué
- le chef du service interministériel de défense et de protection civile ou son délégué

<b>Représentants du collège « élus des collectivités territoriales »</b>		
	<b>Membre titulaire</b>	<b>Membre suppléant</b>
Conseil départemental (deux représentants)	M. Alain AUZEMERY	Mme Sylvie ACHARD
	Mme Brigitte LARDY	M. Jean-Louis NOUHAUD
Commune d'Ambazac	M. Jean-Jacques BLANVILLAIN	M. Cédric Pierre
Commune de Bersac sur Rivalier	M. Jean-Pierre MOREAU	M. Gérard GUILLARD
Commune de Bessines sur Gartempe	Mme Andréa BROUILLE, maire	Mme Isabelle PINGAUD
Commune de Compreignac	M. Jacques PLEINEVERT, maire	M. Pierre VALLIN
Commune de Jouac	M. Michel BOUX, maire	Mme Clare HOYLAND
Commune de Laurière	M. Claude GILOUPPE	M. Jérôme LEFORT
Commune de MAILHAC Mailhac sur Bénaize	Mme Ginette IMBERT, maire	M. Fabrice PATURAUD
Commune de Razès	M. Kévin GOUDARD	M. Jean-Marc LEGAY
Commune de Saint Léger la Montagne	Mme Gisèle JOUANNETAUD, maire	M. Cyrille JOUANNETAUD
Commune de Saint Léger Magnazeix	Mme Danièle BEVIN	M. Guillaume TREVISIOL
Commune de Saint Pardoux le Lac	Mme Béatrice PAILLOT	Mme Karine BLANZAT
Commune de Saint Sulpice Laurière	M. Nicolas VANDERLICK	M. Aimé LAMARDELLE
Commune de Saint Sylvestre	M. David BUCHET	Mme Géraldyne MORELL-BONNEAU

<b>Représentants du collège « exploitants »</b>	
ORANO	<b>Membres titulaires</b>
	Le responsable territorial
	Le responsable service études et travaux
	Le responsable de la communication
	Le directeur de l'établissement de Bessines sur Gartempe
	Le directeur de l'après-mines France
	<b>Membres suppléants</b>
	(pas de désignation)

<b>Représentants du collège « riverains d'installations classées ou associations de protection de l'environnement » :</b>		
	<b>Membre titulaire</b>	<b>Membre suppléant</b>
Association pour la sauvegarde de la Gartempe	M. Paul GENET	M. Daniel PATRIGEON
Association Limousin Nature Environnement	M. Marcel BAYLE	M. Michel GALLIOT
Association Sources et rivières du Limousin	M. Ludovic JOMIER	M. Antoine GATET

<b>Représentants du collège « salariés »</b>	
ORANO	<b>Membres titulaires</b>
	4 salariés protégés (CHSCT, DP ou CE)
	<b>Membres suppléants</b>
	(pas de désignation)

<b>Personnalité qualifiée</b>
- M. Jean RILLARD, ingénieur au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) de Nouvelle Aquitaine, site de Poitiers

Pour rappel : la valeur de la voix pour chacun des votants est la suivante :

- pour le collège des administrations : 2,14
- pour le collège des collectivités territoriales : 1
- pour le collège "exploitants" : 3
- pour le collège "riverains ou associations de protection de l'environnement" : 5
- pour le collège "salariés" : 3,75

La valeur de la voix de la personnalité qualifiée est égale à 1.